



## Pourquoi y a-t-il des limitations dans la formation continue ?

### Pas de crédits « perdus » en cas de limitations

Indépendamment du taux d'occupation, l'obligation de formation continue des médecins porte sur 80 heures par an, dont

- 50 crédits de formation continue vérifiable et structurée, dont au moins 25 crédits de formation essentielle spécifique et jusqu'à 25 crédits de formation élargie
- 30 crédits d'étude personnelle portant sur des domaines librement choisis (l'étude personnelle ne doit pas être attestée)

Le programme de formation continue de la Société Suisse de Médecine Interne Générale propose de nombreuses méthodes de formation continue, reconnues automatiquement ou sur demande, auxquelles s'appliquent des limitations (chiffres 3.2.2 et 3.2.3). En d'autres termes, elles ne peuvent être prises en compte au titre de formation continue essentielle que jusqu'à concurrence d'un nombre maximum d'heures ou de crédits (par année ou par période de trois ans). Les crédits de formation continue allant au-delà de cette limite peuvent être considérés comme crédits élargis. Cela signifie par exemple qu'en cas de limitation de la catégorie « E-Learnings » ou « Cercles de qualité » en plus des 8 crédits de formation continue essentielle pris en compte, 25 crédits élargis par an sous forme d'heures de formation continue peuvent être obtenus et pris en compte.

### Diversification du portefeuille de formation continue

Il ne s'agit en aucun cas de harceler les médecins avec les limitations en matière de formation continue, ni de remettre en question la qualité des formations continues concernées. L'un des objectifs fondamentaux du programme de formation continue est d'inciter le plus grand nombre possible de spécialistes à participer activement à un maximum de domaines thématiques et de types de manifestations et à rester aussi diversifiés que possible. En tant que généralistes, nous devons continuer à nous efforcer de diversifier le portefeuille de la formation continue. Même avec les limitations en vigueur, vous disposez, en tant que médecin spécialiste MIG, d'une grande liberté quant aux activités de formation continue auxquelles vous choisissez de participer.

### Importance des échanges et du réseautage personnels, également dans le cadre de la formation

La SSMIG tient à promouvoir également l'interactivité de ses membres. L'échange interrégional n'est pas seulement important et digne d'être encouragé dans le domaine des formations continues et il ne s'agit pas d'inciter uniquement les confrères de régions un peu isolées à cultiver une variance interpersonnelle en suivant d'autres types et formes de formation continue.

### Formations continues durant les années de pandémie 2020 / 2021

Les limitations de certaines formations continues essentielles selon le programme de formation continue de la SSMIG (chiffres 3.2.2 et 3.2.3) s'appliquent également aux années 2020 et 2021.

En 2020 et 2021, la SSMIG reconnaît également intégralement les **formations continues en direct stream** comme formation continue essentielle, pour autant que les prescriptions du programme de formation continue soient remplies (sans limitations).

L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) a, sur demande de la SSMIG, également décidé d'accorder en 2021 un « **crédit Covid-19** » de 25 crédits. Pour les années de pandémie du Covid-19 2020 et 2021, tous les utilisateurs de la plateforme de formation continue de l'ISFM se verront ainsi automatiquement attribuer 25 crédits (pour 2021) et 35 crédits (pour 2020) dans leur protocole individuel de formation continue (« **Crédit Covid-19** »).

Le crédit est enregistré comme formation continue élargie non spécifique, mais peut être utilisé individuellement (p. ex. comme formation continue essentielle en médecine interne générale). Pour cela, vous vous connectez à la plateforme de formation continue de l'ISFM et procédez comme suit: Traiter activité « Crédit Covid-19 », crédits / domaine spécialisé : supprimer « Formation continue non spécifique », choisir la spécialité « Médecine interne générale » et compléter le nombre de crédits, enregistrer.

Le diplôme de formation continue est toujours valable trois ans, ce qui signifie que les activités de formation continue accomplies sont saisies sur une **période de trois ans**. Pendant ces trois années, le nombre de crédits par an peut varier à volonté. La **total des crédits pour l'ensemble des trois ans** est déterminante.

Compte tenu de toutes ces réglementations, il devrait être tout à fait possible de satisfaire à l'obligation de formation continue des médecins en cette période difficile de coronavirus. Nous vous souhaitons beaucoup de succès et de nouvelles connaissances intéressantes, qui enrichiront votre pratique quotidienne dans votre cabinet médical et l'amélioreront qualitativement en faveur des patientes et patients.

13 juillet 2021

Dr Donato Tronolone

Président de la Commission de formation continue, membre du comité